



Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.21/Rev.1 2 juillet 1997

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION Trente-septième session 9 juin-3 juillet 1997 Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

<u>Additif</u>

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 19. <u>Développement économique et social en</u>
<u>Amérique latine et dans les Caraïbes</u>

1. À sa 22e séance, le 25 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

- 2. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui au programme, ont salué l'action constructive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans de nombreux domaines du développement et reconnu le prestige dont elle jouit dans la région en tant que centre d'excellence. Certaines délégations se sont félicitées de la qualité et du nombre des publications et ont souligné qu'il était important d'assurer une large distribution de toutes les publications.
- 3. Certaines délégations ont estimé que le niveau des ressources prévues au budget ordinaire et en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires n'était pas suffisant pour couvrir l'important programme de travail faisant l'objet de ce chapitre. Elles étaient également préoccupées par la suppression proposée d'un certain nombre de postes et par l'effet négatif que cela pourrait avoir sur la capacité de la CEPALC d'exécuter son programme de travail. D'autres ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les ressources inscrites au budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires prévues pour les bureaux sous-régionaux de la CEPALC, en particulier dans les Caraïbes, soient

suffisantes. Une délégation a été d'avis qu'étant donné les problèmes économiques et sociaux qui se posaient en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC devrait désormais mettre l'accent, plus que jusqu'à présent, sur les activités opérationnelles répondant aux préoccupations prioritaires des pays de la région. Certaines délégations ont souligné qu'il était important de maintenir un programme d'activité approprié pour ce qui est des questions d'équité sociale. D'autres étaient préoccupées par le faible niveau des ressources consacrées aux questions d'environnement.

- 4. Une délégation a noté avec préoccupation l'augmentation du montant total des ressources demandées à ce chapitre; elle considérait que les ressources devaient au contraire diminuer en raison de la rationalisation découlant du processus de réforme. Certaines délégations ont souligné qu'une nouvelle réduction pourrait entraver, à long terme, l'exécution intégrale des tâches confiées à la Commission.
- 5. Certaines délégations ont approuvé la rationalisation et la restructuration que reflétait le programme de travail. Une délégation a demandé quelle décision d'organe délibérant autorisait l'inclusion du dernier membre de phrase du paragraphe 19.4. Plusieurs délégations ont appuyé l'orientation du projet de dispositif pilote de gestion et ont noté ses applications potentielles dans d'autres services du Secrétariat. D'autres délégations se sont félicitées de la concertation entre la CEPALC et les pays membres dans le choix des priorités du programme de travail. D'autres délégations encore ont salué l'effort fait récemment pour améliorer la concertation entre la CEPALC et les pays membres pour le choix des priorités du programme de travail et ont exprimé l'espoir qu'une concertation régulière se poursuivrait à cet égard ainsi que pour l'application des décisions adoptées par la CEPALC le 6 juin 1997 concernant le dispositif pilote de gestion.
- 6. Certaines délégations ont demandé si les textes autorisant les travaux justifiaient la participation de la CEPALC aux activités découlant du Sommet des Amériques tenu à Miami. Une délégation a regretté que certaines délégations qui avaient participer au Sommet des Amériques émettent maintenant des doutes quant au mandat relatif à ce sommet.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve du nouvel examen mentionné au paragraphe 35 de l'introduction, et avec la modification suivante : les mots : "et la CARICOM" devraient être ajoutés à la fin du paragraphe 19.58 c).
